

# LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

## CONCERTATION CONTINUE

Note sur la concertation continue  
réalisée de septembre à décembre  
2021

21 décembre 2021

VERSION 01 DU 21/12/21

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



Dans le cadre de la concertation continue sur le projet des phases 1 & 2 de la LNPCA, la concertation s'est poursuivie depuis la dernière phase de concertation portant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui s'est tenue du 16 juillet au 16 août 2021 et dont le bilan est téléchargeable à l'adresse : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/sites/lnpca.fr/files/telechargements/MECDU/LNPCA-format%20Publ-Arr%2018oct21-BILAN%20Concertation%20MeCDU-2.pdf>.

Cette phase de concertation de l'été 2021 sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme a fait suite à une phase de concertation publique complémentaire à celle de 2019 organisée par le maître d'ouvrage et dont le bilan est téléchargeable à l'adresse suivante : [https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/sites/lnpca.fr/files/telechargements/medias/documents/202105%20LNPCA\\_CR%20concertation%202020-2021.pdf](https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/sites/lnpca.fr/files/telechargements/medias/documents/202105%20LNPCA_CR%20concertation%202020-2021.pdf).

Lors de ces dernières phases de concertation, des demandes appelant des réponses personnalisées ont été formulées par le public sur les secteurs géographiques de Marseille Saint-Charles, La Pauline, Saint-Cyr-sur-Mer et Cannes La Bocca, Sur les secteurs de Saint-Louis à Marseille et aux Arcs, la participation aux phases précédentes de concertation publique a été très faible.

Le maître d'ouvrage a donc décidé de poursuivre la concertation, en lien avec le garant de la concertation et les partenaires du projet LNPCA, d'une part pour répondre individuellement aux demandes formulées en particulier par les riverains des aménagements et d'autre part pour s'assurer de la bonne information de l'ensemble des territoires concernés par le projet des phases 1 & 2.

La présente note expose ainsi l'ensemble des démarches effectuées par le maître d'ouvrage sur les secteurs de :

- La dénivellation de la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse
- La gare TER de Cannes La Bocca
- La gare de Marseille Saint-Charles
- Le tunnel de Saint-Louis
- Le pôle d'échanges multimodal de la Pauline
- La gare du terminus ouest de la navette toulonnaise à Saint-Cyr-sur-Mer
- La gare des Arcs.

# LA CONCERTATION CONTINUE SUR L'OPERATION DE DENIVELLATION DE LA BIFURCATION DE LA LIGNE CANNES-GRASSE

## 1.1. Les rencontres effectuées

Entre le 27 mai et le 30 novembre 2021, SNCF Réseau, accompagné d'agents de la Ville de Cannes, a rencontré, sur site, les membres des conseils syndicaux, syndicats, propriétaires de 16 co-propriétés concernées par les travaux de la dénivellation de la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse avec celle de la ligne Marseille-Vintimille :

- Résidence Mer et Plages
- Résidence Cannes Les Plages
- Résidence Alga Marina
- Clinique du Méridien
- Résidence Vélès Plage
- Résidence Le Trident
- Résidence La Grande Bleue
- Villa Primavera
- Résidence Montmajour
- Résidence Kerkyra
- Villa Souvenir
- Villa Canaletto
- Hôtel Holiday Inn
- Résidence Les Terrasses de Cannes
- Résidence Le Château de la Mer
- Résidence La Licorne.

Seule la Résidence Cannes Beach n'a pas pu être rencontrée à ce stade, n'ayant pas encore répondu aux invitations du maître d'ouvrage.

Au total, SNCF Réseau a ainsi pu échanger directement avec 57 représentants de propriétaires et/ou propriétaires.

## 1.2. Les thématiques abordées

Ces rencontres et visites, d'une durée moyenne de 1h30, ont permis à SNCF Réseau de :

- Présenter le projet des phases 1&2 de la LNPCA et en particulier l'opération de la dénivellation de la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse
- Préciser la localisation effective des emprises foncières nécessaires au projet sur les terrains des résidences / co-propriétés concernées
- Présenter le calendrier prévisionnel du projet et les étapes des procédures réglementaires à venir, notamment l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Ces échanges ont en particulier permis au maître d'ouvrage de répondre aux questions des riverains qui ont majoritairement porté sur :

- **La compréhension des aménagements réalisés** : caractéristiques des voies nouvelles, de la tranchée couverte, de la dalle de couverture, emprises foncières nécessaires,

rétablissement de l'ensemble des cheminements et accès, du boulevard de la Mer, de la rue Louis Armand et des franchissements des voies ferrées

- **La compréhension des futures circulations ferroviaires** : nombre et types de trains, voies utilisées
- **Les mesures prévues par le maître d'ouvrage pour réduire les incidences du projet** (en complément des mesures d'évitement déjà prises), d'abord en termes de nuisances sonores, d'impacts sur la végétation et durant les travaux : vibrations, état du bâti, reconstitutions riveraines, dévoiements de réseaux
- **Les mesures compensatoires prévues par le maître d'ouvrage** : principes d'indemnités, plantations végétales, construction d'équipements...
- **Les aménagements connexes au projet** : espace libéré par la gare, Bocca Cabana, équipements ferroviaires, ouverture à la concurrence
- **Le phasage et le déroulement des travaux** : durée, horaires, protections des propriétés, circulation des engins, maintien des circulations routières...

### 1.3. Les problèmes soulevés

Aucune nouvelle problématique, en lien direct avec le projet LNPCA, n'est apparue en complément de celles soulevées lors des précédentes phases de concertation (dont les bilans sont téléchargeables sur le site [www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)), les **nuisances sonores**, la **phase travaux et la dévalorisation des biens immobiliers** apparaissant toujours comme les premiers objets de préoccupation.

Les efforts du maître d'ouvrage pour améliorer l'insertion du projet et en réduire les incidences, en particulier sur la végétation, apparaissent répondre aux attentes d'une majorité de riverains rencontrés sur ces thématiques. Les inquiétudes principales sont liées aux craintes relatives aux impacts générés par la période des travaux.

Sur ce plan, les riverains rencontrés attendent du maître d'ouvrage la mise en place de mesures fortes visant à réduire le bruit, à préserver la végétation et à soigner l'insertion paysagère des aménagements.

Une autre problématique, sans lien avec le projet LNPCA, a fait l'objet d'expressions récurrentes. Il s'agit du sentiment de **défaut de maintenance et d'entretien des abords des voies ferrées** (débroussaillage, évacuation des déchets végétaux...).

Il apparaît au maître d'ouvrage que certaines thématiques notamment liées à certaines composantes des opérations et aux périodes de travaux à venir auront davantage à faire l'objet de nouvelles concertations lors des phases ultérieures du projet, en particulier parce que les avis des riverains peuvent diverger ou parce qu'à ce stade des études, le maître d'ouvrage ne dispose pas encore d'éléments de réponses suffisamment précis.

Il s'agit notamment :

- De **l'aménagement du boulevard de la Mer** : restrictions d'accès, vitesse, largeur, conception architecturale...
- Des **modalités de rétablissement des franchissements des voies ferrées**, de nombreux riverains rejetant les franchissements sous forme de passerelles ou souhaitant que leur positionnement soit réexaminé ;
- Du **phasage et des modalités de réalisation des travaux** ;

- De la **remise en état des terrains** occupés pendant les travaux (reconstitution des limites de propriété, aménagements paysagers, autres, ...).

La démarche engagée par le maître d'ouvrage a été appréciée par de nombreux riverains rencontrés, lesquels ont remercié le maître d'ouvrage de s'être déplacé pour partager, sur le terrain, la réalité du projet en lien avec son niveau de définition actuel.

Comme prévu à article L.121-1 II du code de l'environnement, le maître d'ouvrage s'engage à poursuivre la concertation jusqu'à la réception des travaux.

# LA CONCERTATION CONTINUE SUR L'OPERATION DE CREATION D'UNE GARE TER A LA BOCCA, SUR LE SITE DE CANNES MARCHANDISES

## 2.1. Les rencontres effectuées

En novembre 2021, SNCF Réseau, accompagné de la Ville de Cannes, a rencontré, sur site, 4 membres du conseil syndical et du syndic de la résidence Royal Palm.

La Résidence Cannes Midi n'a pas pu être rencontrée à ce stade, n'ayant pas encore répondu aux invitations du maître d'ouvrage.

## 2.2. Les thématiques abordées

Cette rencontre a notamment permis à SNCF Réseau de :

- Présenter le projet des phases 1&2 de la LNPCA et en particulier l'opération de création de la gare TER de Cannes La Bocca sur le site de Cannes Marchandises ;
- Présenter le calendrier prévisionnel du projet et les étapes des procédures réglementaires à venir, notamment l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Ces échanges ont en particulier permis au maître d'ouvrage de répondre aux questions des riverains qui ont majoritairement porté sur :

- **La compréhension du choix du site de gare au niveau du SICASIL et du positionnement de la gare au sein du site ferroviaire ;**
- **Les caractéristiques et fonctionnalités de la gare :** arrêts des TER et TGV, impacts fonciers, emplacements des parkings, intermodalité ;
- **Les mesures prévues par le maître d'ouvrage pour réduire les incidences du projet,** d'abord en termes de nuisances sonores, liées à la présence de la gare et des circulations ferroviaires, de vibrations et de sécurité.

## 2.3. Les problèmes soulevés

La **pose de murs anti-bruit et anti-intrusion** a été fortement demandée, les propositions de mesures de réduction du bruit à la source proposées par le maître d'ouvrage n'ayant pas été perçues comme suffisantes pour répondre aux attentes des riverains.

La question des **vibrations**, liées à la proximité des voies ferroviaires et à la réalisation des travaux de la gare, est également un objet de préoccupation important pour les riverains.

La démarche engagée par le maître d'ouvrage a été appréciée, les personnes rencontrées ont remercié le maître d'ouvrage de s'être déplacé pour expliquer, sur le terrain, la réalité du projet.

# LA CONCERTATION CONTINUE A MARSEILLE, SUR LES OPERATIONS DE CREATION D'UNE GARE SOUTERRAINE A MARSEILLE SAINT-CHARLES ET LE DOUBLEMENT DU TUNNEL DE SAINT-LOUIS

## 3.1 Le dispositif d'information

Lors de la concertation publique de 2021, SNCF Réseau a reçu des contributions de syndicats de copropriété et riverains du secteur de **Marseille Saint-Charles** qui s'inquiétaient des impacts potentiels liés au creusement de la nouvelle gare souterraine et des tunnels d'accès

SNCF Réseau a identifié, parmi ces syndicats de copropriété et riverains du secteur de **Marseille Saint-Charles**, ceux qui ne seraient pas concernés par les travaux et ceux qui pourraient potentiellement être concernés :

- **Les 23 propriétaires non concernés par les travaux** ont été informés par courriel le 25 novembre, de l'absence d'impact prévisible sur leur bâti, lequel est trop éloigné des zones de creusement pour être impacté ;
- **Les 16 co-propriétés situées dans des secteurs dits « sensibles » ou « à étudier »** ont été informés les 2 et 3 novembre 2021 par courrier postal ou électronique et se sont vu proposer une rencontre avec le maître d'ouvrage.

Après avoir identifié les 30 propriétaires impactés par **le doublement du tunnel de Saint-Louis**, dans les 15/16èmes arrondissements de **Marseille**, SNCF Réseau leur a adressé un courrier électronique, le 8 décembre pour les informer du projet et leur proposer une rencontre avec le maître d'ouvrage.

Les premiers échanges engagés avec des syndicats, co-propriétaires et riverains se poursuivront, avec les riverains qui le souhaitent, fin 2021 et début 2022.

## 3.2 Les thématiques abordées lors des premiers échanges

Les premières rencontres ont permis à SNCF Réseau de :

- Rappeler **l'historique du projet** ;
- Présenter **l'intégralité des opérations prévues sur le secteur marseillais** ;
- Présenter le calendrier prévisionnel du projet et les étapes des procédures réglementaires à venir, notamment l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Elles ont également permis aux personnes rencontrées :

- **De mieux comprendre les aménagements prévus** ;
- **D'identifier précisément les impacts, principalement fonciers** des opérations sur le secteur de Marseille ;
- **De partager des connaissances sur le territoire et les réalités de terrain à prendre en considération par le maître d'ouvrage** pour envisager des solutions d'optimisation des opérations étudiées par SNCF Réseau.

### 3.3 Les problèmes soulevés lors des premiers échanges

Les principales problématiques concernant l'ensemble des opérations du secteur marseillais ont notamment porté sur :

- **L'importance d'accompagner le relogement des propriétaires expropriés et la relocalisation des entreprises concernées par les travaux** (par exemple sur le Domaine de la Vallée Verte à la Penne-sur-Huveaune) ;
- **L'importance d'anticiper, dans les coûts du projet, le rachat des habitations de riverains souhaitant déménager** au vu des nuisances du chantier ;
- **L'importance de prévoir des aménagements d'intermodalité, notamment sur le secteur du 15/16.**

Les échanges relatifs au **doublage du tunnel de Saint-Louis** ont notamment porté sur :

- La présence de **maisons à l'architecture remarquable et de mines de la seconde Guerre mondiale** dans l'emprise du futur chantier ;
- Les possibilités d'utilisation du **terrain industriel abandonné**, chemin de Saint-Louis au Rove, pour les travaux ;
- Les **impacts des travaux, notamment des vibrations**, sur les habitations du quartier très anciennes et peu entretenues pour certaines d'entre elles.

A l'occasion de ces premiers échanges sur la gare de Marseille Saint-Charles et du tunnel de Saint-Louis, les opérations relatives aux **secteurs d'Arenc** et de Saint-André ont également été abordées :

- Concernant le faisceau d'Arenc, l'importance **d'améliorer l'accessibilité piétonne ainsi que la visibilité de la halte d'Arenc** pour l'heure inconnue d'un grand nombre de personnes fréquentant quotidiennement le site a été soulignée ;
- Concernant **Saint-André**, ont été mis en avant :
  - **L'importance de poursuivre la concertation avec les habitants** sur les solutions alternatives proposées pour le remplacement du passage à niveau de Saint-André ;
  - La **dangerosité des circulations piétonnes dans Saint-André** ;
  - Le besoin de réaliser une étude sur la **mise à double sens du Boulevard Barnier uniquement pour les bus.**



## LA CONCERTATION CONTINUE SUR L'OPERATION DE CREATION D'UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A LA PAULINE

**Après avoir identifié les 12 propriétaires concernés par l'opération** et/ou par les travaux de création d'un pôle d'échange multimodal à La Pauline, **SNCF Réseau les a contactés le 8 décembre par courrier électronique ou postal** afin de leur proposer une rencontre.

Les échanges avec les riverains qui le souhaitent vont s'engager fin 2021 et début 2022.

Le maître d'ouvrage complètera la présente note de synthèse avec des éléments issus de ces échanges à venir (à l'instar de ce qui a été réalisé pour Cannes ou Marseille Saint-Charles).

## LA CONCERTATION CONTINUE SUR L'OPERATION DE CREATION D'UNE GARE ORIGINE-TERMINUS OUEST A SAINT-CYR-SUR- MER POUR LA NAVETTE TOULONNAISE

Après avoir identifié les **35 propriétaires** concernés par les travaux d'aménagement de la gare terminus ouest de la navette toulonnaise à Saint-Cyr, SNCF Réseau les a contactés par courrier postal le 3 novembre 2021 de leur proposer des rencontres.

**A date, 4 premières rencontres ont été programmées** le 10 décembre 2021.

Les échanges avec les riverains qui souhaitent rencontrer le maître d'ouvrage se poursuivront fin 2021 et début 2022.

Le maître d'ouvrage complètera la présente note de synthèse avec des éléments issus de ces échanges à venir.

# LA CONCERTATION CONTINUE SUR L'OPERATION DE LA GARE DES ARCS

## 6.1 Les rencontres effectuées

SNCF Réseau a rencontré la mairie des Arcs et la Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon en octobre 2021 et des représentants de l'Association des Usagers de la Gare des Arcs Draguignan (AUGAD) en novembre 2021.

## 6.2 Les thématiques abordées

Ces rencontres ont notamment permis à SNCF Réseau de :

- Présenter le projet des phases 1&2 de la LNPCA et en particulier les aménagements réalisés dans les emprises ferroviaires en gare des Arcs ;
- Présenter le calendrier prévisionnel du projet et les étapes des procédures réglementaires à venir, notamment l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Ces échanges ont notamment permis au maître d'ouvrage de répondre aux questions qui ont majoritairement porté sur :

- **L'évolution des services proposés en gare des Arcs ;**
- **Les caractéristiques et fonctionnalités des aménagements ;**
- **Le devenir des phases 3 et 4 de la LNPCA** et notamment de la gare du Muy ;
- **Les perspectives d'évolution de la plateforme logistique des Bréguières ;**
- **Le déroulement de l'enquête d'utilité publique.**

## 6.3 Les problèmes soulevés

L'**intermodalité**, et en particulier le dimensionnement des parkings de la gare et le rabattement via la ligne n°5, est la principale problématique soulevée lors des échanges.

Le maître d'ouvrage s'est engagé à ce que cette thématique fasse l'objet de réflexions avec la Ville et la Communauté d'Agglomération dans les phases ultérieures des études.

**SNCF Réseau**  
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Mission LNPCA  
Les Docks – Atrium 10.5  
10 Place de la Joliette - BP 85404  
13567 MARSEILLE CEDEX 02

